



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

N° 23/2026

ARRETE MUNICIPAL

Portant réglementation de la circulation pour la procession de la Fête Dieu du dimanche 7 juin 2026

Le Maire de la Commune de Kilstett

VU les dispositions du Code de la Route

VU le Code Générales des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-1 et suivants et L.2213-1 et suivants

VU les arrêtés formant le règlement général de la commune,

CONSIDERANT que la procession de la Fête Dieu aura lieu le dimanche 7 juin 2026 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours de la manifestation.

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article Premier :

Selon l'avancement du cortège, la circulation des véhicules sera interdite le dimanche 7 juin 2026 de 10 h à 14 h dans les rues suivantes : rue du Lieutenant de Bettignies, rue du Lieutenant Cambours, rue du S/Lt. Maussire.

Article 2 :

Aucun véhicule ne pourra forcer le passage.

Article 3 :

Les membres du Conseil de Fabrique sont chargés de l'encadrement de la manifestation et de la fermeture des rues à la circulation selon l'avancement du cortège.

Article 4 :

Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, la voie énumérée pourra être utilisée par les vélos, les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de Police et de Gendarmerie ou de service de secours ou de lutte contre l'incendie.

Article 5 :

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 :

La durée de validité du présent arrêté est fixée au dimanche 7 juin 2026

Article 7 :

L'ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M le Président du Conseil de Fabrique
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Est publié et affiché à la Mairie



Fait à Kilstett le 11 mai 2026

Le Maire :

Olivier MEYER